



PHOTO D'ARCHIVES CHANTAL POIRIER

EXCLUSIF

Nouveau programme d'Hydro-Québec

440 000
thermostats électroniques à **10\$**

Hydro-Québec s'apprête à lancer en septembre un vaste programme de remplacement des thermostats mécaniques dans les immeubles locatifs de la province, a appris Rue Frontenac. L'objectif est d'installer 440 000 thermostats électroniques au cours des trois prochaines années. La facture dépassera les 15,4M\$.



MARIE-EVE FOURNIER

fournierme@ruefrontenac.com

Les propriétaires de logements n'auront qu'à payer 10 \$ par thermostat (taxes incluses), montant qui inclut l'installation par un maître-électricien. Le coût réel étant de 45\$ par unité installée, Hydro-Québec subventionne donc 77,8% de la facture. De plus, il faudra gérer et faire la promotion du programme, mais la société d'État n'a pas été en mesure de nous fournir le budget total de l'initiative.

Le porte-parole Louis-Olivier Batty précise néanmoins que «l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique bénéficieront d'une enveloppe de 333M\$ dans la prochaine année.» Cela comprend, par exemple, l'oc-

troi d'un chèque de 60\$ à ceux qui se débarrassent de leur vieux frigo ou congélateur énergivore. En date du 25 juillet, 237 592 appareils avaient été récupérés par Hydro-Québec et 14,3M\$ avaient été versés à titre de «récompense».

«L'idée à la base de tout ça est de faire une utilisation la plus judicieuse de la ressource», indique M. Batty. L'électricité «économisée» peut être exportée à bon prix ou servir à électrifier le réseau de transport, par exemple.

Jusqu'à 10% d'économies

Les électriciens mandatés par Hydro-Québec dans le cadre de ce nouveau programme ne se déplaceront pas pour moins de cinq thermostats dans un immeuble, mais il n'y a pas un nombre limite par propriétaire. Et s'il y avait un engouement inattendu? «Si en un an on atteint 440 000, est-ce qu'on va arrêter le programme? Je ne pourrais pas vous dire», répond M. Batty.

Les thermostats électroniques, plus précis et efficaces que les mécaniques, permettent des économies liées au chauffage allant jusqu'à

10%. Ce n'est pas négligeable parce que le chauffage représente 55% de la facture total d'électricité. Pour un bungalow moyen (158 mètres carrés), on parle d'une économie de 100\$. Hydro-Québec n'avait pas d'exemple à nous transmettre pour un immeuble à logements ni pour un appartement standard.

Résultats concluants

La société d'État a procédé à un projet pilote, précise son porte-parole, afin de voir si l'idée permettait «d'atteindre les économies d'énergie voulues». «On a une centaine de propriétaires qui ont participé et les résultats sont concluants», relate-t-il. La Régie de l'énergie a donc donné son accord au déploiement du programme à grande échelle.

Un site internet a discrètement été mis en ligne à l'intention des propriétaires d'immeubles locatifs, qu'Hydro-Québec s'apprête à contacter pour les inviter à profiter de l'offre.

Il est à noter que ce programme s'ajoute à celui des remises postales offertes à ceux qui achètent des thermostats électroniques pour leur résidence. De 2004 à 2009 (les chiffres pour 2010 ne sont pas encore disponibles), un peu plus de 2 millions de thermostats subventionnés ont été installés au Québec.

EN MANCHETTES

Nouvelles générales |

Jean-François Codère

Le fédéral serre la vis aux organisations criminelles

Un nouveau règlement annoncé mercredi matin par le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, transformera en «infraction grave» une série de délits si et seulement si ils sont commis pour le compte d'une organisation criminelle.

SUITE PAGE 2

Justice | Yves Chartrand

Le cauchemar est fini pour un couple de Gatineau — Un juge casse une poursuite-bâillon

«La vie est belle!» nous a lâché mercredi au téléphone Serge Galipeau, dont le sourire s'entendait tant il était heureux. Pour sa femme, Christine Landry, et lui, un cauchemar de quatre ans a pris fin mardi lorsqu'un juge de la Cour supérieure a cassé une poursuite civile de 1,2 million de dollars d'une compagnie qui minait leur existence depuis 2006.

SUITE PAGE 4

Sports | Serge Vleminckx

Popp lié aux Alouettes jusqu'en 2014

La saga est terminée, Jim Popp a accepté une entente de quatre ans à titre de directeur général des Alouettes de Montréal. La grande famille semblait heureuse de la tournure des événements, du propriétaire, Robert Wetenhall, au président, Larry Smith.

SUITE PAGE 6

Le fédéral **serre la vis** aux organisations criminelles

Un nouveau règlement annoncé mercredi matin par le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, transformera en «infraction grave» une série de délits si et seulement si ils sont commis pour le compte d'une organisation criminelle.



Le règlement, en vigueur mercredi, facilitera le travail des procureurs de la Couronne qui voudront déposer des accusations de gangstérisme.

Celle-ci permet, si elle est reconnue, de rendre les différentes peines infligées au prévenu consécutives plutôt que concomitantes, en allongeant ainsi la durée totale.

Les infractions ciblées ont trait principalement au jeu et à la drogue:

- Tenir une maison de jeu
- Se livrer au *bookmaking*
- Commettre une infraction reliée aux loteries et aux jeux de hasard
- Tricher au jeu
- Tenir une maison de débauche
- Trafic de drogue
- Importer ou exporter de la drogue
- Produire de la drogue

Le Code criminel définit une «organisation criminelle» comme étant un groupe dont «l'un des objets principaux ou l'une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves». Un individu, quant à lui, peut être accusé de gangstérisme s'il «participe à une activité d'une organisation criminelle».

Il importait donc au législateur d'étendre la notion d'infraction grave pour faciliter, dans un premier temps, la reconnaissance d'une «organisation criminelle» puis, dans un



Les policiers espèrent que le règlement facilitera l'obtention de mandats d'écoute électronique ou qu'il permettra de «ratisser plus large» lors de grandes opérations telles l'opération SharQC qui s'est déroulée au printemps 2009.
PHOTO D'ARCHIVES LUC LAFORCE.

deuxième temps, l'utilisation des mesures relatives au gangstérisme et aux organisations criminelles.

Outre la notion de peines consécutives, les affaires liées au crime organisé peuvent donner lieu à des «procédures spéciales [...] pour des aspects comme l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, la mise en liberté sous cautionnement,

l'écoute électronique, le produit de la criminalité et l'admissibilité à la libération conditionnelle», peut-on lire dans le communiqué du gouvernement fédéral.

Le gouvernement, minoritaire, n'a pas eu à attendre la rentrée parlementaire et à faire approuver ces modifications par l'opposition. Un article du Code criminel lui permet

de définir des «infractions graves» par simple règlement proposé au gouverneur en conseil.

Policiers satisfaits

Présent à la conférence de presse de ce matin, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), Jean-Guy Dagenais, s'est dit «content de cette mesure».

«Ce n'est pas quelque chose qui était demandé par notre association, mais les policiers sont toujours contents de voir que les gens qu'ils arrêtent reçoivent des sentences qui sont en fonction des infractions commises.»

Sans être parfaitement au courant de la façon dont le règlement pourra être mis en pratique sur le terrain, M. Dagenais a soulevé la

possibilité qu'il facilite l'obtention de mandats d'écoute électronique ou qu'il permette de «ratisser plus large» lors de grandes opérations telles l'opération SharQC.

Il existerait environ 750 organisations criminelles au pays, selon un extrait de La Gazette officielle du Canada donnant les détails du nouveau règlement.

Un cyberprédateur condamné à 10 ans de prison

L'un des pires cyberprédateurs auxquels les tribunaux canadiens ont eu à faire face ces dernières années, Nicolas Stone, a écopé ce mercredi matin au palais de justice de Longueuil d'une peine de 10 ans de prison, pour avoir incité 55 adolescentes à le rencontrer pour avoir des relations sexuelles, ce qui a fonctionné avec quelques-unes d'entre elles.

David Santerre

santerred@ruefrontenac.com

Ce père de trois enfants en très

bas âge avait été arrêté en mai 2008 après que l'une de ses victimes, âgée de 13 ans, se fut confiée à ses parents sur ses agissements. Au terme de fastidieuses expertises informatiques, les enquêteurs ont réussi à remonter la piste jusqu'à Stone et à retracer près de 20 000 pages de clavardage sur Internet avec ses victimes.

Il demandait aux adolescentes, âgées de 12 à 17 ans — et il était bien au fait de leur âge, même les plus jeunes —, de lui montrer par caméra Web leurs organes génitaux.

Il en a rencontré certaines, au domicile de leurs parents, dans sa voiture ou dans un motel, et il a eu

des relations complètes à certaines occasions.

Stone avait plaidé coupable en décembre dernier.

La juge Ellen Paré a affirmé en rendant son jugement qu'il est impératif que cette affaire éveille les consciences des parents sur l'importance de surveiller leurs enfants lorsqu'ils utilisent un ordinateur.

Étant donné la détention préventive purgée par Stone, il ne reste guère plus de cinq ans à sa peine de 10 ans.

Une université d'été pour 300 jeunes souverainistes

Deux semaines avant le début des classes, 300 jeunes de 16 à 30 ans passeront une fin de semaine à «l'Université d'été des jeunes souverainistes» pour débattre et réfléchir sur l'indépendance du Québec. Une initiative du Forum jeunesse du Bloc québécois (FBJQ).



Non, la question de l'avenir politique n'est pas dépassée, soutient le député et organisateur en chef du Bloc québécois, Mario Laframboise. «Si on peut réunir 300 jeunes en plein été, c'est qu'il y a de l'intérêt», a-t-il affirmé au cours d'un point de presse. «Si l'option souve-

rainiste est en veilleuse, l'option fédéraliste est en panne!» a renchéri Gérald Larose, président du Conseil de la souveraineté.

L'événement, qui se tiendra du 13 au 15 août à l'UQAM, sera «le plus important rassemblement de jeunes souverainistes depuis 1995», affirment les organisateurs. Artistes, politiciens, professeurs et constitutionnalistes offriront une série de conférences et d'ateliers sur l'état de la langue française, l'identité, et le 20e anniversaire de Meech, entre autres.

«Il y a des enjeux émergents et on a le devoir d'y répondre de façon moderne et actuelle», soutient le président du Parti québécois, Jonathan Valois. Car il faut éviter, dit-il, la «folklorisation du mouvement». La souveraineté doit rester «au goût du jour» et pour cela, il faut en parler. «Du côté des fédéralistes, c'est le silence. Et quand ce n'est pas le silence, c'est tellement dépassé (comme discours).»

Les quelque 300 jeunes qui se sont inscrits à cette université d'été — il reste une dizaine de places — ont payé 40\$ pour avoir accès aux panels. Cette somme inclut aussi



Selon Jonathan Valois, Gérald Larose, Marie-Andrée Plante, Françoise David et Mario Laframboise le *timing* est excellent pour parler de l'indépendance du Québec.
PHOTO ALAIN DÉCARIE

les repas. La moitié des participants sont des militants du Bloc québécois. Les autres sont notamment issus du Parti québécois, de Québec solidaire, du mouvement étudiant et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Selon les organisateurs, le *timing* est excellent pour parler de l'indépendance du Québec puisque nous sommes 30 ans après le premier référendum, 20 ans après Meech, 20 ans après l'élection de Gilles Duceppe (chef du Bloc) et 15 ans

après le deuxième référendum. «On sent un appétit sans cesse renouvelé pour débattre de la question, constate la présidente de Québec solidaire, Françoise David. Ceux qui disent l'inverse n'ont pas fait de porte-à-porte depuis longtemps.»

Les organisateurs envisagent déjà la possibilité d'organiser une deuxième université d'été l'an prochain, a indiqué Marie-Andrée Plante, présidente du FBJQ.

Marée noire BP bouche enfin son puits

La pétrolière BP a annoncé avoir réussi à colmater son puits dans le golfe du Mexique, plus de trois mois (106 jours) après l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon. «Le puits MC252 semble avoir atteint un état statique — une étape importante», a-t-on déclaré.

Dans son plus récent communiqué de presse, l'entreprise affirme que la pression du puits est désormais «contrôlée par la pression hydrostatique des boues injectées» la veille. La procédure «static kill» entreprise hier en fin d'après-midi aurait donc atteint son objectif. L'opération a duré environ huit heures.

Le puits continue néanmoins à être surveillé. Le temps dira s'il est nécessaire ou non d'injecter une plus grande quantité de boue.

Par ailleurs, BP affirme qu'elle

continuera à travailler avec le National Incident Commander et d'autres représentants du gouvernement afin de déterminer les prochaines étapes, ce qui inclut «la possibilité d'injecter du ciment dans le puits par la même voie».

On estime que 780 millions de litres se seraient échappés du puits et que 127 millions de litres auraient été récupérés. Il s'agit de la plus importante marée noire de l'histoire des États-Unis.

RueFrontenac.com



La caricature du jour

L'opération «Static kill» de BP expliquée



LE CAUCHEMAR EST FINI POUR UN COUPLE DE GATINEAU

Un juge casse une poursuite-bâillon

«La vie est belle!» nous a lâché mercredi au téléphone Serge Galipeau, dont le sourire s'entendait tant il était heureux. Pour sa femme, Christine Landry, et lui, un cauchemar de quatre ans a pris fin mardi lorsqu'un juge de la Cour supérieure a cassé une poursuite civile de 1,2 million de dollars d'une compagnie qui minait leur existence depuis 2006.



«C'est comme si on nous avait enlevé une tonne de briques sur les épaules, a avoué ce fonctionnaire fédéral qui habite la petite municipalité de Cantley, tout près de Gatineau, en Outaouais. Nous avons toujours cru à notre droit, mais quand même, on avait hâte que ça finisse.»

Au début de la semaine, le juge Pierre Dallaire en est venu à la conclusion que la poursuite contre eux de 1 250 000\$ pour diffamation et atteinte à la réputation de Gilles Proulx et Denzil Thom, propriétaires d'un site d'enfouissement aujourd'hui fermé, était bel et bien une poursuite-bâillon au sens de la nouvelle loi 9 adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2009, la seule du genre au Canada.

Abusive

Selon le magistrat, «la poursuite instituée par les demandeurs [...] a toutes les apparences d'une poursuite-bâillon» et «est abusive». Une poursuite d'un montant de 1,2 million de dollars «est de nature à intimider, ou à tout le moins à mettre sur la défensive les personnes visées, surtout s'il s'agit de simples citoyens qui n'ont pas les "poches creuses"».

Le fait d'instituer des procédures pour une somme aussi élevée contre des individus qui risquent d'être ainsi ruinés «est certainement susceptible de les bâillonner et de leur enlever le goût de s'exprimer publiquement», relève le juge Dallaire dans son jugement.

Mais Serge Galipeau et Christine Landry n'ont jamais baissé les bras

ni cessé de dénoncer depuis le début de leur mésaventure, en 2004, lorsqu'ils ont commencé à s'opposer à un site d'enfouissement à moins de un kilomètre de leur résidence.

Fumées nocives

«Ça sentait les œufs pourris dans le quartier et lorsqu'il y a eu un incendie dans le dépot, cela nous a apporté des fumées nocives qui ont rendu malades des gens du quartier. C'était invivable», explique le couple.

Le quartier s'organise alors en comité de citoyens et entreprend des démarches partout, autant à la municipalité que dans les ministères. Les plaintes s'accumulent et le ministère de l'Environnement intervient.

Lorsque, en 2006, Serge Galipeau et Christine Landry alertent les médias, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Les compagnies de Gilles Proulx et Denzil Thom signifient des mises en demeure à plusieurs citoyens protestataires et intentent une poursuite en diffamation et pour atteinte à la réputation au couple qui porte le flambeau.

David contre Goliath

L'offensive a l'effet escompté sur bon nombre de citoyens, qui préférèrent alors se taire et même déménager. Mais Serge Galipeau et Christine Landry décident de se battre jusqu'au bout. Ce sera David contre Goliath.

«Pour nous donner des ressources financières, nous avons dû réhypothéquer notre maison, que nous avons fini de payer. Nous avons calculé avoir consacré quelque 4300 heures de travail pour bâtir notre dossier, résume Serge Galipeau. Quatre mille trois cents heures, ça veut dire que tous nos loisirs et tous nos temps libres y passaient. Mais nous étions déterminés.»

Et le couple n'a pas d'enfants, ce qui s'est révélé être un avantage en quelque sorte. «Nous avons aussi compris à quel point nous étions un couple uni», ajoute Christine Landry.

Contre toute attente, la situation a



Serge Galipeau et Christine Landry ont de quoi célébrer : au début de la semaine, le juge Pierre Dallaire en est venu à la conclusion que la poursuite contre eux de 1 250 000\$ pour diffamation et atteinte à la réputation est abusive.

PHOTO COURTOISIE

fini par tourner à leur avantage. Le site d'enfouissement a été fermé par le ministère de l'Environnement et en juin 2009, la ministre de la Justice du Québec, Kathleen Weill, a fait adopter une loi contre les poursuites-bâillons abusives.

Nouvelle loi

La nouvelle loi permet de s'adresser très tôt au tribunal pour qu'un juge se prononce sur la nature réelle de la poursuite et de la rejeter si elle est jugée abusive. Elle permet également de condamner le poursuivant à payer les frais judiciaires et extra-judiciaires de la victime, et même de lui imposer des dommages-intérêts punitifs.

Une loi qui n'est pas étrangère au cas des Galipeau-Landry, dit-on au gouvernement, qui a bien examiné ce cas comme d'autres.

Lorsqu'elle avait présenté son projet de loi en avril 2009, la ministre Weill avait refusé de citer ce cas comme un exemple flagrant de poursuite-bâillon. Mais elle avait bien indiqué que le but était «de contrer les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique».

«On a vu des compagnies entreprendre des démarches judiciaires dans le but de museler des orga-

nismes ou des citoyens qui s'exprimaient sur des enjeux collectifs, surtout dans le domaine de l'environnement, mais également dans les domaines de la consommation et des affaires municipales», notait-elle.

«Manœuvres d'intimidation»

Ce type de poursuites ne peut plus être toléré au Québec, disait la ministre Weill. Il s'agit de «manœuvres d'intimidation pour faire porter un lourd fardeau économique et psychologique aux opposants». Pour épuiser leurs opposants, les entreprises réclament «un montant disproportionné avec les moyens financiers de ces derniers».

Les entreprises font peser la menace assez longtemps sur les défenseurs pour épuiser leurs ressources et briser leur détermination, notait Kathleen Weill.

L'affaire du couple de Cantley n'est pas terminée. Serge Galipeau et Christine Landry doivent comparaître de nouveau devant le juge Dallaire, pour déposer leur demande de dédommagement financier.

La somme qu'ils pourraient réclamer pourrait dépasser le demi-million de dollars, incluant les dommages punitifs.



À la suite d'une série de symptômes physiques qui se sont manifestés au cours de la dernière année, Mara Tremblay a reçu le diagnostic d'un épuisement professionnel sérieux, qui la contraint d'annuler toutes ses activités professionnelles pour les prochains mois.

Mara devait amorcer une série de spectacles dans l'est du Québec dès mercredi (5 août), à l'île d'Orléans, série qui devait se poursuivre au cours du mois d'août et même en septembre.

Les détenteurs de billets pour les représentations annulées peuvent s'informer des modalités de remboursement auprès des salles

concernées.

On se rappellera que Mara Tremblay avait dû mettre un terme à ses engagements professionnels à l'été 2009 en raison de problèmes de santé. Elle avait repris le collier en 2010, offrant notamment un spectacle d'enfer lors des FrancoFolies de Montréal au mois de juin.

L'auteur-compositrice et multi-

instrumentiste a tenu à exprimer sa grande déception à la suite de cette décision importante. Elle remercie le public, les diffuseurs et les différents collaborateurs pour leur compréhension et s'excuse à l'avance des désagréments encourus.

RueFrontenac.com

La Princesse de Montpensier, de Bertrand Tavernier, en clôture du FFM

Le célèbre réalisateur Bertrand Tavernier sera au 34^e Festival des films du monde, où sera présenté en clôture son dernier-né, *La Princesse de Montpensier*, le 6 septembre.

«Bertrand Tavernier est non seulement un très grand réalisateur, mais il est aussi une encyclopédie vivante du cinéma; c'est pourquoi

nous sommes particulièrement fiers de clôturer le 34^e FFM avec son plus récent film, présenté hors compétition, qui parle d'une époque troublée de l'histoire de France», a précisé Serge Losique, le président du festival.

Inspiré de la nouvelle éponyme de Madame de La Fayette, l'histoire de ce film d'époque se déroule en 1562 alors que la France

est sous le règne de Charles IX et que les guerres de religion font rage.

Marie de Mézières, l'une des plus riches héritières du royaume, aime le jeune duc de Guise, celui que l'histoire surnommait plus tard «le Balafre». Elle pense être aimée de lui en retour mais son père, le marquis de Mézières, guidé par le souci d'élévation de

sa famille, la pousse à épouser le prince de Montpensier, qu'elle ne connaît pas.

Le film met en vedette Lambert Wilson, Mélanie Thierry, Grégoire Leprince-Ringuet et Gaspard Ulliel. La sortie canadienne est prévue au début de 2011.

RueFrontenac.com



La saga est terminée, Jim Popp a accepté une entente de quatre ans à titre de directeur général des Alouettes de Montréal. La grande famille semblait heureuse de la tournure des événements, du propriétaire, Robert Wetenhall, au président, Larry Smith.



Pourtant, les négociations ont beaucoup traîné.

Est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle, face à une certaine incertitude, Popp a vendu sa maison dans l'Ouest de Montréal et que sa famille demeure aujourd'hui en Caroline du Nord, coin de pays d'origine du directeur général?

Peu importe le déroulement des

négociations, pour les amateurs de football, l'important, c'est de voir que le meilleur directeur général de la Ligue canadienne de football, l'architecte d'une équipe finaliste au match de la coupe Grey sept fois en dix ans et championne à deux reprises, demeurera à la tête des Oiseaux pendant plusieurs années encore, jusqu'en 2014 en fait.

Une image alléchante

Plus que jamais, les Alouettes sont une équipe intéressante à vendre. Une équipe gagnante année après année, dans un stade devenu plus rentable, voilà une image alléchante dans la vitrine, non?

Il y a quelques années, à son retour à la présidence des Alouettes, Larry Smith avait publiquement admis son intérêt face à l'achat des Alouettes si M. Wetenhall en manifestait l'intention.

À l'époque, l'ex-directeur général du Canadien, Serge Savard, n'avait pas nié être tenté par l'aventure avec le groupe de Larry Smith.

Encore hier, le président des Alouettes a indiqué que des hommes d'affaires locaux seraient toujours intéressés à acheter les Alouettes. Curieusement, Serge Savard est venu faire un petit tour

avant le début de la rencontre de presse...

Pas à vendre

Qu'en pense M. Wetenhall? Oubliez ça!

«Je serai le propriétaire des Alouettes pendant encore plusieurs années, jusqu'au jour où je léguerai l'équipe à mes enfants», confie dans un grand sourire l'homme d'affaires américain.

Le président Smith, lui, semble fort bien dans sa peau maintenant qu'il a mené à bon port le dossier du stade. Il a répété qu'il partirait d'ici peu en retraite fermée avec quelques autres membres de l'organisation pour étudier des projets.

Un de ceux-là serait-il la création d'un centre d'entraînement permanent?

«Nous avons cherché partout autour de Montréal un site idéal, en vain. Notre priorité, toutefois, demeure les installations au Stade olympique, à condition bien sûr qu'on veuille bien de nous. On devrait connaître le dénouement des négociations dans quelques mois.»

Pour le moment, les Alouettes doivent perdre au moins 45 minutes chaque journée d'entraînement pour voyager entre le Stade

olympique et le terrain du campus Loyola de l'Université Concordia, site des sessions d'entraînement.

On peut vous dire que le personnel football en a ras de bol de la situation, surtout depuis l'accident dans lequel ont été impliqués l'entraîneur en chef des Alouettes, Marc Trestman, et quelques adjoints.

Son meilleur coup: Calvillo

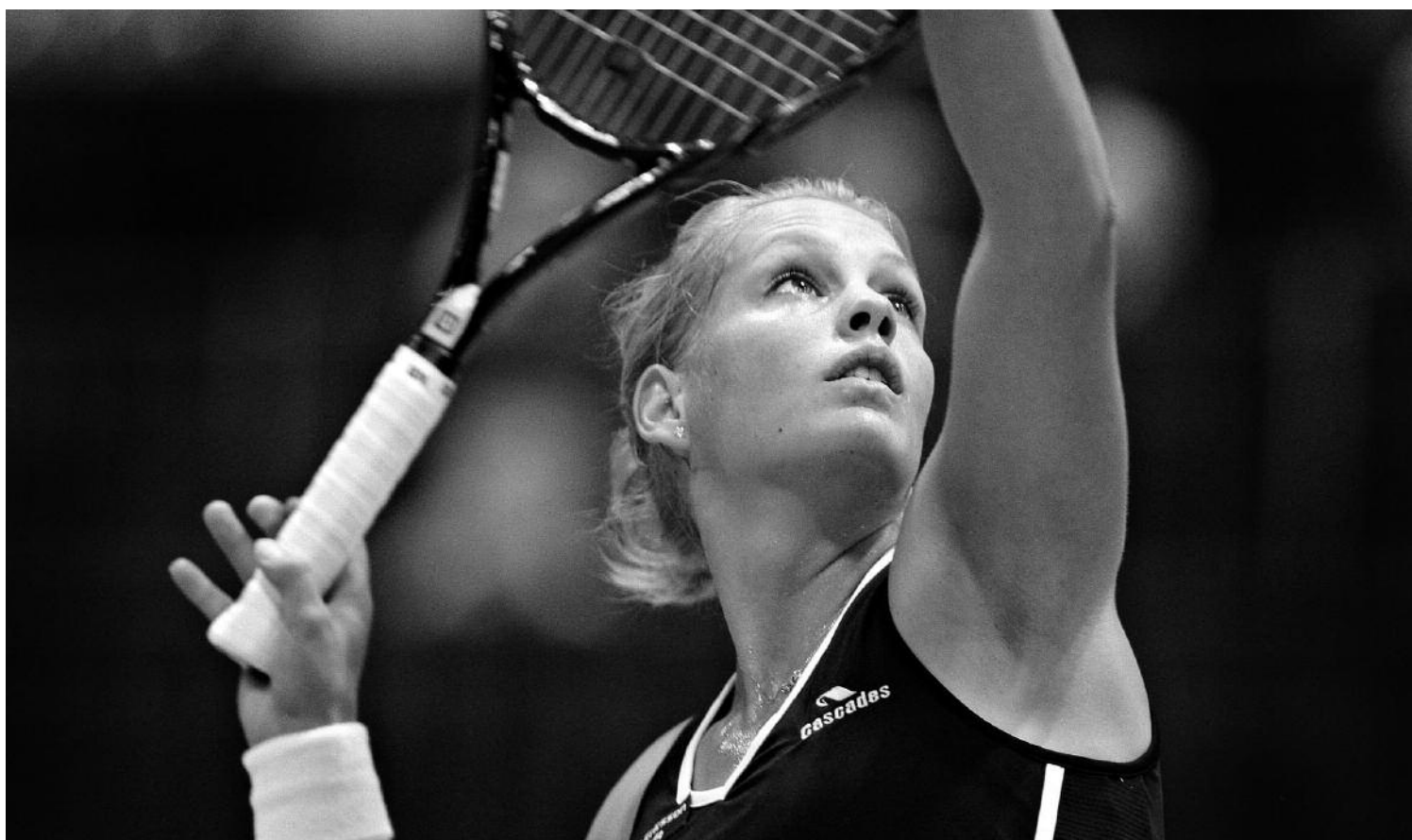
Jim Popp en est à sa 15^e saison à la barre des opérations football chez les Alouettes.

Il prétend que son meilleur coup fut d'avoir mis la main sur le quart Anthony Calvillo lorsque peu de monde croyait en lui, après les moments difficiles vécus avec les Tiger-Cats de Hamilton.

Difficile de le contredire, le vétérán quart ayant donné aux Alouettes une stabilité que bien des équipes leur envient.

Là où Popp en beurre un peu épais, c'est lorsqu'il prétend avoir fait du très bon travail comme entraîneur en chef en 2007.

Il a évoqué toutes sortes de points positifs, sauf que dans les faits, la seule saison perdante de sa carrière (8-10) comme directeur général fut justement celle de 2007.



Stéphanie Dubois expéditive à Vancouver

Cinquième tête de série de l'Omnium de Vancouver, la Québécoise Stéphanie Dubois a été très expéditive lors de son match de première ronde, mercredi après-midi.

Elle a en effet liquidé l'Américaine Hilary Barte en deux petits sets de 6-1 et 6-2. Elle n'a eu besoin que de 75 minutes pour achever sa rivale.

Au prochain tour, Dubois affrontera l'Américaine Megan Falcon, qui a pris la mesure de la Canadienne Sharon Fichman en deux manches de 6-3 et 6-3.

Eugénie Bouchard n'a par contre pas eu la même chance, baissant pavillon en des manches de 6-2 et

6-2 aux mains de l'Indienne Sania Mirza (8^e).

En double aussi

Il s'agit de la deuxième victoire de la Lavalloise en deux jours à Vancouver.

La veille, Dubois et sa partenaire, l'Indienne Sania Mirza, avaient causé la surprise de la deuxième journée en éliminant dès le premier tour les favorites, la Canadienne

Sharon Fichman et l'Américaine Mashona Washington, en deux sets très expéditifs de 6-0 et 6-1, tard mardi soir.

Toujours en double du côté féminin, la Québécoise Eugénie Bouchard et la Canadienne Élisabeth Abanda ont difficilement disposé de la Québécoise Valérie Tétreault et de la Canadienne Ekaterina Shulaeva en trois manches de 4-6, 6-4 et 11-9.


Tétreault s'était auparavant inclinée en simple, 3-6, 6-4 et 6-0, devant l'Américaine Shelby Rogers.

Trois Canadiens battus d'entrée

Chez les hommes, finaliste lors du Challenger de Granby, dimanche, le Canadien Milos Raonic a été battu d'entrée de jeu par l'Américain Robert Kendrick, 7-6 (3) et 6-4.


Il en a été de même pour le Canadien Frank Dancevic, qui a baissé pavillon face à l'Israélien Harel Levy, 6-3 et 6-4, tandis que le Canadien Peter Polansky était évincé par l'Américain Taylor Dent, première tête de série, 6-3, 5-7 et 6-2.

RueFrontenac.com



EN DIRECT ▶
sur votre iPhone ou votre iPod Touch
TÉLÉCHARGEZ notre application

▶ <http://ruefrontenac.os.ca/>





Qu'est ce que PRICE a de plus que NIEMI ?

Le mois d'août est déjà bien entamé et le Canadien n'a toujours pas réussi à s'entendre avec Carey Price.

Depuis le début de juillet, par sa propre faute, la direction du Canadien se fait mener en bateau par un jeune de 22 ans dont la carrière se résume à une fiche de 60-66 en saison régulière et de 5-11 en séries.

Par un gardien qui n'a encore jamais prouvé qu'il pouvait assumer un premier rôle dans la LNH.

Juste à titre comparatif, depuis que Price joue à Montréal, ses partenaires devant le filet (Jaroslav Halak et Cristobal Huet) ont présenté ensemble un dossier de 77-59 en saison régulière et de 9-10 en séries.

Alors qu'il a «viré de bord» tous les joueurs intéressants qui venaient cogner à sa porte cet été (comme Éric Bélanger et Simon Gagné) en arguant qu'il n'avait pas suffisamment d'argent pour les payer, Pierre Gauthier continue de flatter Price dans le sens du poil en négociant avec lui.

Pourtant, Price est joueur autonome avec restrictions et son cas aurait pu être réglé il y a plusieurs semaines en un claquement de doigts. Le CH n'avait qu'à lui imposer un contrat d'un an et une très légère augmentation salariale en vue de la prochaine saison.

Rendement ordinaire

On ne s'est pas gêné pour agir de

cette manière avec Maxim Lapierre. Pourquoi se met-on ainsi à quatre pattes devant un gardien qui a offert un rendement ordinaire la saison dernière et qui s'était montré extrêmement décevant la saison précédente?

Qu'est-ce que Carey Price a de si spécial? Pourquoi a-t-on aussi souvent l'impression que le développement et le bonheur de Carey Price passent avant les intérêts de l'organisation?

Il y a deux ans, on s'est obstiné à faire jouer Price même s'il était clair que Jaroslav Halak connaissait une meilleure campagne que lui.

Et la saison passée, Price a disputé la moitié des matchs de l'équipe même si Halak était très clairement le meilleur gardien du club. L'équipe a d'ailleurs accédé aux séries de justesse à cause de cette gestion de personnel. Ensuite, même après des séries éliminatoires historiques, c'est Halak (le joueur de l'année) qui a obtenu un billet d'avion pour Saint Louis.

Ne sautez pas sur votre clavier pour me sortir des arguments de manante comme «On sait bien, monsieur Leclerc, vous n'aimez pas Carey Price!» ou encore «Vous êtes déprimant, vous n'arrêtez pas de chiâler contre le Canadien».

Je n'ai rien pour ou contre Carey Price ou son équipe, madame. J'essaie simplement de comprendre

pourquoi on le traite comme s'il était le fils d'un mur de brique et d'une vitre pare-balles. Et, en passant, mon métier ne consiste pas à vous remonter le moral. Si c'est ce que vous recherchez, lisez plutôt des romans Harlequin.

Surplus de talent

Pouvez-vous me dire, par exemple, ce que Carey Price a de plus qu'Antti Niemi?

Parce qu'un arbitre lui a octroyé un salaire de 2,75 M\$, les champions en titre de la coupe Stanley, les Blackhawks de Chicago, viennent de jeter par-dessus bord le gardien qui les a menés à la conquête de la coupe Stanley. Rien que ça.

Pourquoi? Parce que dans le hockey d'aujourd'hui, la position de gardien est la seule où l'on retrouve un net surplus de talent par rapport au nombre de postes disponibles.

Par exemple, l'an passé l'Avalanche du Colorado a déniché Craig Anderson, un gardien de premier plan, pour 1,8 M\$ par saison. Le printemps dernier, les Flyers se sont rendus en finale de la coupe Stanley avec Michael Leighton, un gardien qui touchait 600 000\$.

La meilleure organisation (pour le nombre de points accumulés en saison régulière) dans l'Est au cours des trois dernières saisons, les Capitals de Washington, ne dépensera même pas 1,5 M\$ pour s'assurer des services de

leurs DEUX gardiens la saison prochaine.

Les Sharks de San Jose, l'organisation la plus performante de la LNH depuis le lock-out, a laissé filé Evgeni Nabokov et ne dépensera que 2,5 M\$ pour ses DEUX gardiens en 2010-2011.

Il n'y a rien de surréaliste là-dedans. Les Red Wings de Detroit prouvent depuis des années que ça fonctionne. Ils figurent saison après saison parmi la fine élite de la LNH même s'ils ne dépensent à peu près pas d'argent pour embaucher leurs gardiens.

Mais revenons un peu à nos moutons. Coupe Stanley ou pas, le DG des Blackhawks, Stan Bowman, a carrément jeté Niemi à la mer. Juste avant, il a simplement pris le téléphone et embauché Marty Turco pour 1,5 ou 1,75 M\$.

Et vous savez quoi, Turco affichera probablement des statistiques supérieures à celles présentées par Niemi l'hiver dernier.

D'où ma question: Qu'est-ce que «taponne» le CH avec Carey Price? Pourquoi se prive-t-on de joueurs intéressants et se couche-t-on sur la voie ferrée pour avoir le «privilège» de lui accorder un salaire supérieur à ce que commandent son statut, son rendement et l'allure du marché?

Qu'est-ce que Carey Price a de plus que les autres?